



AU FIL DES JOURS

04 JUIN 2020

N° 157

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

Le Président de la FNAR vous adresse un message

Chers présidents, chers adhérents, chers amis,

La vie continue avec le déconfinement, le retour à une vie plus normale et des règles strictes qui s'articulent autour de 3 axes:

- *L'utilisation des locaux du Périscope
- *La vidéoconférence
- *La continuité de nos actions

1) Tout d'abord l'utilisation des locaux du Périscope a fait l'objet de l'écriture d'une "CHARTRE COMMUNE DES BONNES CONDUITES POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DU PERISCOPE."

Après avoir pris attache auprès de nos colocataires, à savoir La CFR, l'UFR et Séniors France et en nous appuyant sur les réglementations liées au Covid 19, nous avons opté pour l'écriture d'une charte qui peut se résumer ainsi :

Au moins jusqu'au 1^{er} septembre 2020 toutes les activités se passent en télétravail pour les salariés et les bénévoles.

A compter du 1^{er} septembre 2020, si les conditions sanitaires le permettent, réouverture des locaux avec conditions particulières d'utilisation (distanciation, nombre d'occupants déterminé, signalétique, port du masque...)

Préalablement à l'ouverture, un nettoyage des locaux sera effectué après remplacement intégral des moquettes résultat du sinistre de fin décembre 2019.

De manière limitée et la plus courte possible, l'accès aux locaux est autorisé pour récupérer documents et courriers.

2) La vidéoconférence

Suite à de nombreux contacts bilatéraux très réguliers depuis le 15 mars 2020, début du confinement, nous avons entamé un processus de réunion d'un Bureau restreint en mode vidéoconférence depuis le 11 mai et avec le support technique de Jean-Yves AUCLAIR.

Ces réunions de Bureau se déroulent tous les 15 jours et le nombre de participants est variable et lié à l'ordre du jour. Le compte rendu sera adressé aux membres du Bureau et à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

3) La continuité de nos Actions

° **Une demande d'acompte de cotisation** nécessaire à nos charges fixes (salaire de Laurence, location "Périscope")

° **Une enquête sur le COVID19** pour laquelle je sollicite votre participation

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

° **La tenue en vidéoconférence des commissions COMCOM et Développement**, un merci particulier à Claire et Michel pour leur engagement

° **La signature de votre président sur le Manifeste pour une révolution de la Longévité** (voir le Monde du 26 mai 2020), manifeste qui appelle à repenser le lien entre les générations et à mobiliser tous les moyens d'action de la société pour relever le défi démographique du grand âge.

° **Les engagements incessants de notre trio de choc**, SYLVAIN, CHRISTINE, ALAIN sur le domaine de la santé qui occupe aujourd'hui l'espace médiatique.

° **La réflexion du Bureau** sur l'organisation de nos futures réunions statutaires .

Comme vous le voyez le travail ne manque pas, notre engagement est total, la vie reprend doucement, soyez prudents et n'hésitez pas à nous contacter si besoin, **LAURENCE en télétravail assure et se tient à votre disposition.**

Prenez soin de vous en cette période que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Toutes mes amitiés, PHILIPPE.

ACTUALITES

◆ Manifeste pour une révolution de la longévité (cf. ANNEXE n°1)

« Elus de différents bords politiques, intellectuels, professionnels du soin, syndicalistes, acteurs économiques et sociaux : un collectif de plus de 150 personnalités appelle à repenser le lien entre générations et à mobiliser tous les moyens d'action de la société pour relever le défi démographique du grand âge. », c'est en ces termes que *Le Monde* présente le Manifeste publié dans ses colonnes le 26 mai 2020.

Parmi les 150 personnalités signataires : Philippe SERRE, Président de la FNAR
Sylvain DENIS, Président d'honneur de la FNAR

◆ Motion adoptée par le Conseil de la CNSA (cf. ANNEXE n°2)

Lors d'une séance exceptionnelle en date du 26 mai 2020, le Conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) était invité à se prononcer sur deux projets de lois organiques et ordinaires relatifs à la dette sociale ; le Conseil a approuvé à une courte majorité la motion qui lui était soumise.

Rappel : Sylvain DENIS est un des deux vice-présidents du Conseil.



AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

CFR

Retraite

Désolation, mais espoirs

Ecrire aujourd'hui à propos d'un projet désormais repoussé à d'incertaines calendes et à profondément repenser de toute façon, est difficile. Difficile aussi d'oublier ce qui n'était malheureusement pas un mauvais cauchemar, mais une horrible réalité avec ces morts par milliers et la menace permanente qu'est le risque de quelques instants d'oubli des «gestes barrière », simplement par inadvertance.

Conditions d'une vraie reprise

La parenthèse actuelle où l'Etat alloue de puissants moyens au redémarrage de l'économie française et à l'amélioration du système de santé se refermera, plus ou moins tôt en fonction de besoins périodiquement réestimés. L'hypothèse d'une deuxième vague de l'épidémie sera peut-être levée en juin mais les situations sanitaire et économique resteront encore longtemps fragiles. Comme après un bombardement ou au lendemain d'une guerre, il faudra faire l'inventaire des dégâts et prévoir en urgence le financement des remplacements correspondants.

Toute reprise rapide et significative exigera que deux choses progressent de façon concomitante : la fourniture de biens industriels et de services, c'est l'«*offre*» et, de façon la plus symétrique possible, la possibilité financière pour tout un chacun de les acquérir, c'est la «*demande*». La solvabilité de cette demande dépendra en particulier de la vitesse de résorption d'un chômage devenu consternant (probablement 600 000 chômeurs supplémentaires d'ici fin juin), de la prolongation des multiples aides de circonstance actuellement indispensables, de l'éventualité de nouvelles pressions fiscales et, bien sûr, du versement aux retraités de la totalité de leurs droits. Et tout cela sur fond de jusqu'à 15% de baisse du PIB, de hausses vertigineuses du déficit public passant de 2,6 % à 9% et d'un déficit de 41 milliards d'euros de l'ensemble Régime général/Fonds de Solidarité Vieillesse.

Dette de la sécurité sociale, retraite CNAV, « grand âge »

C'est dans cet état des lieux fort peu réjouissant que sera discuté dès septembre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), donc l'équilibrage des comptes 2021, retraites comprises. Des annonces à ces sujets seront peut-être faites pendant l'été, période qu'avait choisie Edouard Balladur en 1993 pour faire passer la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans et calculer les droits sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures... on sait ce que cela a coûté et coûte encore aux retraités.

Ceci dit, la retraite CNAV ne devrait pas souffrir de la situation car elle est une caisse nationale de l'Etat, branche du Régime général. Ses revalorisations en taux et en périodicité sont cependant un autre problème, forcément lié au financement du déficit, financement que quelques explications peuvent éclairer. La dette de la Sécurité sociale est remboursée année après année par la «*Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades)*» elle-même alimentée en particulier par nos cotisations CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) de 0,5 %. La prévision d'avant crise coronavirus d'achever l'amortissement de cette dette à l'horizon 2024 étant maintenant complètement dépassée, le «*Haut Conseil pour le financement de la protection sociale*» avait estimé récemment que cette «*dette covid - 19*» devait en réalité être classée «*aléa exceptionnel*» et comme telle être remboursée par l'Etat.

Nous n'avons pas à ce jour connaissance d'une réaction de l'Etat, mais le ministre de la santé Olivier Véran propose de soulager la Sécurité sociale en transférant 130 milliards d'euros de son passif à la Cades. Celle-ci continuerait à amortir la dette pour ne l'éteindre qu'en 2033 au lieu de 2024. Notre cotisation CRDS serait

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

de ce fait prolongée jusqu' à cet horizon, mais il n'y a, semble-t-il, guère de choix, il faut bien verser les pensions et les allocations familiales alors que les recettes de la Sécurité sociale s'écroulent. Cette proposition sera transmise prochainement aux partenaires sociaux. A suivre.

Le ministre propose en outre que 2 des 130 milliards transmis à la Cades soient affectés au financement de la dépendance pour 4 ans à partir de 2024. Le financement du «grand âge» aura besoin d'environ 7 milliards à partir de 2024. Il s'agit d'une urgence sanitaire majeure, souvent évoquée dans le cadre général de la «dépendance», mais toujours brisée sur une logique budgétaire. Serait-ce un premier pas vers la création d'un 5ème risque de la Sécurité sociale maintes fois évoqué dans le passé? Peut-être, également à suivre.

Agirc-Arrco

Avant le déclenchement de l'épidémie les 65 milliards d'Euros de réserves Agirc-Arrco pouvaient assurer le versement de 6 mois de prestations en l'absence de toute recette de cotisation et constituer ainsi un solide rempart à bien des formes d'aléas. Maintenant, la baisse des recettes, déjà importante sur le premier trimestre, va empirer d'ici la fin de l'année en raison de l'attendue nouvelle vague de chômeurs. Cette situation a justifié la sollicitation auprès de l'Etat d'une avance de trésorerie de 8 milliards d'euros votée à l'unanimité par le Bureau Agirc-Arrco. Puiser actuellement dans les réserves en vendant des titres fortement décotés par la crise plutôt que faire provisoirement appel à l'Etat en affaiblirait le potentiel rempart. Cette initiative est dans le droit fil de la bonne gestion Agirc-Arrco soulignée par le Premier Ministre dans son discours de novembre 2019 au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Aucune menace ne pèse donc aujourd'hui sur le versement des retraites complémentaires, mais une situation plus sereine sera d'autant plus vite retrouvée que les recettes de cotisations retrouveront un niveau normal.

Difficultés inévitables des prochains mois

L'arrêt brutal de l'économie explique la dégringolade de l'emploi. Le confinement a cassé tant l'«offre» que la «demande». Beaucoup d'autres emplois et beaucoup d'entreprises disparaîtront dans les prochains mois, les effectifs et les équipements seront «ajustés», par obligation pour sauver tout ce qui pourra l'être.

Les jeunes seront vraisemblablement les premiers sacrifiés, car ils trouveront difficilement un premier emploi. Les 4 millions de CDD ne seront pas tous renouvelés. Quelles que soient les aides diverses, celles de l'Etat en particulier, endiguer le chômage imposera de défendre notre compétitivité là où elle existe et de l'accroître ailleurs. Les discussions sur les moyens d'y parvenir seront difficiles, peut-être explosives sur la question du temps de travail.

« Les Etats européens doivent être à la hauteur de la gravité du dommage économique » (Christine Lagarde, Présidente de la BCE)

La mise à niveau de notre système français de santé, à hausser au niveau européen quand il ne l'atteint pas et l'indispensable relance de l'économie seront pour partie financées par les aides a priori substantielles de la France et de l'Union Européenne. La BCE estime que 1500 milliards d'euros seront nécessaires pour la seule année 2020. Par ailleurs, le soutien de 500 milliards qui vient d'être proposé par Angela Merkel et Emmanuel Macron soulèvera très probablement de vives discussions au parlement européen, mais il témoigne d'une ferme volonté de ne pas perdre le moindre temps pour faire redémarrer l'Europe.

Il faudra faire des choix, tant entre les différents investissements raisonnables qui seront proposés qu'entre les pays ou associations de pays auxquels ils seront confiés. De ces choix dépendront la vitesse des différentes reprises et la stabilité sociale des géographies correspondantes. De trop grandes disparités de ces vitesses seraient sévèrement jugées. Tout ce qui peut rassurer les retraités et conforter leur confiance

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

participera aussi à la reprise de la demande.

Vu les circonstances et la disparition quasi complète de la réforme des retraites de l'actualité, actuellement et pour un certain temps, la Commission Retraite CFR ne se réunira pas avant début septembre. Ses membres continueront cependant d'ici là d'échanger par internet les informations et déclarations utiles qu'ils pourront réunir sur l'évolution des nombreuses composantes de la situation.

P. Lange

EUROPE

Durant les trois mois écoulés, le Secrétariat de AGE a réuni des contributions de nombreux horizons sur les réactions à la pandémie du Covid 19 et sur ses conséquences annoncées ou prévisibles : voir la page web www.age-platform.eu/coronavirus-covid-19

On y trouvera des prises de position officielles : ainsi, du Secrétaire général de l'ONU au nom des Etats membres, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE... et des déclarations venant de membres de AGE à propos du mésusage du critère d'âge appliqué au confinement et au dé-confinement : parmi lesquelles la lettre ouverte de la CFR du 16 avril, celle de Old Up du 18 et celle de la FIAPA du 17 au Défenseur des Droits.

Il est rappelé que le site de AGE comprend des pages en anglais majoritairement, mais aussi en français : à défaut de ces dernières, une traduction approximative est proposée par le site qui donne un aperçu des contenus.

Le document d'analyse (14 p) produit à cette occasion par le Secrétariat sous le titre « Covid 19 and the human rights of older persons » est disponible dans une version française validée : « Covid 19 : préoccupations en matière de droits des personnes âgées ».

Au niveau de AGE Europe

Le nouveau Secrétaire général ([voir AFJ avril](#)) vient de lancer la deuxième **réflexion stratégique** pour les années 2022-2025 : un groupe de pilotage a été constitué auquel participe Claude Connan, administrateur français, représentant Générations Mouvement et la Coordination française.

Les conclusions de ce groupe, enrichies des résultats à venir de la consultation des membres, seront présentées à l'AG de juin 2021. Elles serviront de référence pour la réponse de AGE au futur appel d'offre de la CE en vue de contractualiser avec cette dernière pour une nouvelle période de quatre ans.

Parmi les documents produits dernièrement, citons :

- Un appel à contributions en vue de la version 2020 du **Baromètre de AGE**.

Il s'agit d'un travail ambitieux initié en 2019 qui vise à passer en revue sur trois ans tous les aspects des politiques économiques et sociales concernant les personnes âgées.

Un test a été fait l'an dernier à partir de 6 thèmes : *l'égalité des genres ; l'aide à la recherche d'emploi ; des lieux de travail adaptés à l'âge ; les mesures rendant compatibles vie professionnelle et vie familiale ; la lutte contre la pauvreté ; des pensions adéquates.*

La méthode consiste, à partir des problématiques européennes, de collecter les données officielles disponibles et de les confronter aux analyses des membres. L'objectif est que de plus en plus de ces derniers s'approprient l'outil pour le faire vivre.

La séquence de 2020 sera consacrée à 6 autres thèmes : *les politiques anti-discrimination ; la santé ; les soins de longue durée ; l'isolement social ; l'autonomie et les incapacités (dépendance/handicap) ; la*

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

maltraitance. Nous évoquerons ultérieurement les derniers thèmes prévus en 2021 pour clore ce cycle de 18 thèmes.

Evidemment, à chaque fois AGE ne part pas de rien, car sur ses presque 20 d'ans d'existence tous ces sujets ont été abordés, mais pas nécessairement dans une visée comparative entre pays.

Un bilan sera tiré en 2022 de l'impact cette initiative.

On peut voir sur le site le résultat du travail de l'année 2019 : se reporter à la **Rubrique** : « **Our Work** ».

▪ L'autre document est de circonstance : il propose en une 30aine de pages une analyse sur « *La reprise après la crise du Covid 19 : ne pas répéter les erreurs de 2008* » ; Age plaide pour un changement de stratégie économique, sociale et environnementale sur le long terme fondée sur le **Socle européen des droits sociaux** (nous en avons déjà parlé dans des AFJ).

il a en ligne de mire les conclusions, qui vont être envoyées aux Etats membres, du processus dit « Semestre européen » 2020 (PNR 2020) ainsi que la « Consultation sur le renforcement de l'Europe sociale » qui sera ouverte jusqu'en novembre.

Le texte de AGE est en cours de consultation au sein des membres avant finalisation prochaine.

Au niveau de la Coordination AGE France

La Coordination qui s'est réunie en visio-conférence le 25 mai a pris acte de la transformation des réunions physiques prévues au second semestre des instances de AGE en réunions virtuelles, y compris l'AG de novembre, sauf si les circonstances des dé-confinements selon les pays (notamment en Belgique) de procéder autrement. A l'occasion de cette réunion, les participants se sont prononcés sur les deux documents précités.

Les membres français ont été invités à renouveler trois sièges d'administrateurs (1 titulaire et 2 suppléants). Les mandats sont de trois ans, renouvelables une fois. Décision pour le 5 juin. Le mandat de Claude Connan n'est pas renouvelable cette année.

Ce mouvement de renouvellement concerne d'autres pays.

Le mandat du président de AGE sera remis en jeu lors de l'AG.

Une rencontre a été programmée à Paris avec le nouveau Secrétaire général, Maciej Kucharczyk, au début de septembre.

J.M. Hôte

© Prawny de Pixabay



AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

FNAR

Mission santé et qualité de vie

1. ENQUÊTES



Participez à la grande enquête " Vivre - Covid-19 "

La FNAR s'associe à **France Assos Santé** qui a lancé le 20 mai une étude appelée « **Vivre Covid19** » dont l'objectif est de faire l'état des lieux de la façon dont **vous vivez et vous organisez en cette période "d'après-confinement"**. Construite avec des **associations**, elle contribuera à **fournir des données afin de guider l'action publique**, tel un véritable baromètre.

L'enquête est composée d'une partie socle, avec des questions générales et communes à tous. Elle comporte également une partie plus spécifique adaptée à la situation de chacun (**FNAR: Retraités et Personnes Âgées**). C'est sur cette partie que **votre contribution, en tant qu'adhérent à une association adhérente à la FNAR est essentielle**.

Nous vous invitons à vous connecter dès maintenant afin de découvrir la présentation et les modalités d'inscription à cette enquête. Nous comptons sur votre participation.

Faites entendre votre voix et témoignez !

<https://www.vivre-covid19.fr>

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

Comment ça marche ?

Chaque mois, vous passerez 5 minutes environ à répondre à des questions sur votre ressenti et votre vécu. Cette étude prévoit d'inclure 10 000 personnes en France d'ici le mois de mai 2021 et un suivi jusqu'à deux ans, avec l'assurance de la sécurité de vos données de santé garantie. L'étude, en plus d'avoir passé toutes les qualifications réglementaires, utilise un hébergement sécurisé type "HADS" (hébergement agréé des données de santé). C'est le même niveau de sécurité que celui qui est utilisé pour conserver vos données à l'hôpital par exemple.

Enquête nationale de OLD'UP :



Dans l'AFJ de mai, nous vous avons invités à participer à l'enquête réalisée par l'association OLD'UP, membre de la FNAR. Ayant pris acte du confinement, OLD'UP a interrogé des personnes de 70 ans et plus à propos de leur confinement et de leur représentation de l'après : <https://www.oldup.fr/atelier/nos-actualites/969>

OLD'UP remercie les **5 385 participants** qui font émerger la spécificité et l'originalité de leur expérience d'acteurs du vieillissement durable. L'analyse des questionnaires est en cours et sera publiée en juin 2020. Les résultats seront affichés sur le site de OLD'UP, dans les médias et transmis aux Institutions et politiques concernés.

2. INFORMATIONS

A l'occasion de l'ouverture du « Ségur de la Santé » le 25 mai dernier, France Assos Santé dont la FNAR est membre, a publié un **communiqué de presse** :



Ségur de la Santé : rien ne se fera pour nous sans nous !

France Assos Santé, union des associations de patients et usagers de la santé, présente au lancement du Ségur de la Santé ce 25 mai, participera aux groupes de travail pour œuvrer à l'amélioration de l'hôpital, élément majeur du parcours de soins de tous les patients.

Si revaloriser les carrières des professionnels et du médico-social est essentiel, le Ségur de la Santé devra tirer les leçons de la crise sanitaire pour construire un projet d'avenir pour une médecine plus efficace, plus humaine, plus respectueuse des droits de chacun, en intégrant les enjeux de santé publique, de démographie, de soins de proximité et des soins hospitaliers. **Plus que jamais, après 3 lois de santé inabouties (2009, 2016, 2019), il est temps d'envisager la santé comme un bien commun et non comme une ligne de dépense !**

Gérard Raymond, président de l'union, précise :

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

« Réussir la réforme c'est d'abord se fixer comme objectif de répondre aux attentes et aux besoins des citoyens, notamment en matière d'accès aux soins, quel que soit son territoire de vie. Cette réforme doit se faire pour les patients et avec les patients. Elle passe par une rupture avec le modèle d'organisation actuel. Il faut aller plus loin que ma santé 2022 et se donner les moyens de nos ambitions ! »

C'est pourquoi, à l'occasion du Ségur de la Santé, France Assos Santé souhaite :

1. **Que soit promue la santé dans toutes les politiques publiques**, économiques et environnementales et que soit réduite l'explosion des maladies chroniques qui a contribué à la mise sous pression des structures hospitalières lors de la crise actuelle.
2. **Que soit promue la démocratie en santé** par une réforme systémique de l'organisation de l'offre dans les territoires.
 - La gouvernance des établissements devra reposer équitablement sur les trois populations qui la composent : celle des soignants, celle des administratifs et celle de ses usagers qui devront être plus impliqués dans les politiques des établissements et participer en particulier à leur évaluation.
 - Une entité démocratique, un « parlement régional » sanitaire et social, qui va bien au-delà des CRSA actuelles, serait le centre territorial de décisions en santé et définirait démocratiquement les axes majeurs de la politique régionale de soins et de santé avec les acteurs et bénéficiaires du territoire dans le respect de la population de chaque bassin de vie.
3. **Que soient développés les outils numériques - même s'ils ne peuvent être l'unique solution - pour réduire les inégalités d'accès aux soins, améliorer la pertinence et la qualité des soins sur tout le parcours de santé, dans le respect du droit des personnes et avec la participation des usagers de la santé.**

France Assos Santé confirme sa volonté d'être une force de proposition pour porter l'intérêt des usagers à son meilleur niveau possible et coconstruire un plan ambitieux déterminant pour l'avenir de notre hôpital et notre système de santé.

3. A MEDITER

Edgar Morin: « Nous devons vivre avec l'incertitude »



© Ian HANNING/REA

Confiné dans sa maison à Montpellier, le philosophe Edgar Morin reste fidèle à sa vision globale de la société. La crise épidémique, nous dit-il, doit nous apprendre à mieux comprendre la science et à vivre avec l'incertitude. Et à retrouver une forme d'humanisme.

J'espère que cette crise va servir à révéler combien la science est une chose plus complexe qu'on veut le croire. C'est une réalité humaine qui, comme la démocratie, repose sur les débats d'idées.

L'épisode que nous vivons aujourd'hui peut donc être le bon moment pour faire prendre conscience, aux citoyens comme aux chercheurs eux-mêmes, de la nécessité de comprendre que les théories scientifiques ne sont pas absolues, comme les dogmes des religions, mais biodégradables...

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

Nous essayons de nous entourer d'un maximum de certitudes, mais vivre, c'est naviguer dans une mer d'incertitudes, à travers des îlots et des archipels de certitudes sur lesquels on se ravitaille...

C'est vrai que pour beaucoup d'entre nous qui vivons une grande partie de notre vie hors de chez nous, ce brusque confinement peut représenter une gêne terrible. Je pense que ça peut être l'occasion de réfléchir, de se demander ce qui, dans notre vie, relève du frivole ou de l'inutile. Je ne dis pas que la sagesse, c'est de rester toute sa vie dans sa chambre, mais ne serait-ce que sur notre mode de consommation ou d'alimentation, c'est peut-être le moment de se défaire de toute cette culture industrielle dont on connaît les vices, le moment de s'en désintoxiquer. C'est aussi l'occasion de prendre durablement conscience de ces vérités humaines que nous connaissons tous, mais qui sont refoulées dans notre subconscient : que l'amour, l'amitié, la communion, la solidarité sont ce qui font la qualité de la vie.

Extraits d'une entrevue d'Edgard MORIN publiée dans le journal du CNRS.

<https://lejournald.cnrs.fr/articles/edgar-morin-nous-devons-vivre-avec-lincertitude>

4. CONSEILS

Découvrez Mes Conseils Covid



Un nouveau site officiel grand public de prévention et de conseils personnalisés a été conçu par une équipe d'associations de patients, de professionnels de santé, de sociétés savantes, de spécialistes de la e-santé et du ministère des Solidarités et de la Santé.

A la base, un questionnaire de situation géographique, professionnelle sociale et médicale, amène l'utilisateur directement vers les informations et recommandations officielles le concernant. Le site permet ainsi à chacun d'être acteur de la lutte contre l'épidémie en se protégeant et en protégeant les autres.

Ce site ne stocke aucune donnée personnelle sur un serveur centralisé ; il reste entièrement à la main de l'utilisateur.

Il est simple d'utilisation : 3 minutes suffisent pour évaluer sa situation.

Utilisez, partagez et faites connaître

MesConseilsCovid.fr

AU FIL DES JOURS (04 JUIN 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

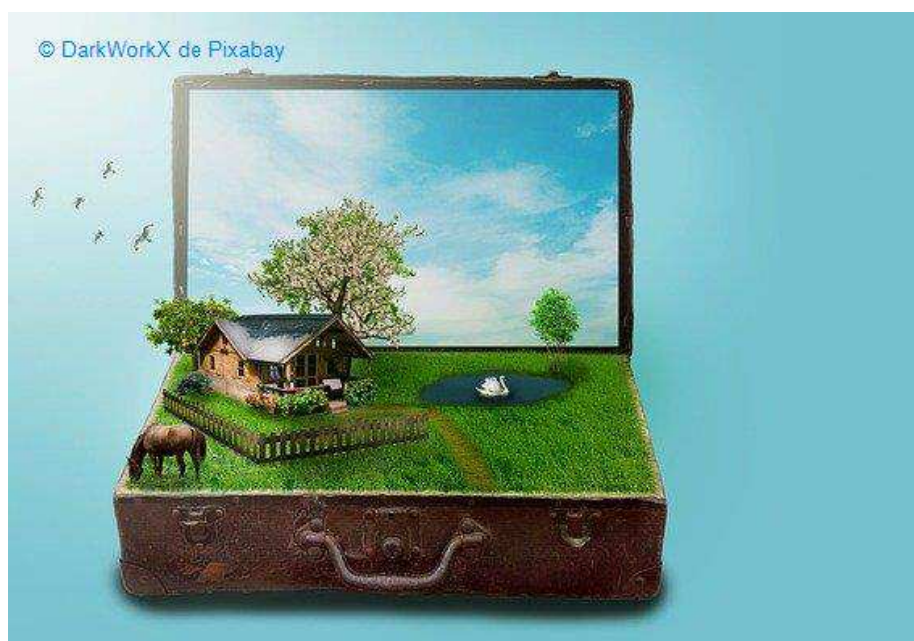


collecté par votre
individuel

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS



**Prochaine parution de l'AFJ :
le 2 juillet 2020**

ANNEXE n°1

AFJ n°157 – 4 juin 2020

Manifeste pour une révolution de la longévité

(publié dans *Le Monde* le 26 mai 2020)

Si nous apposons notre signature en bas de ce texte, c'est pour affirmer qu'il est désormais temps que la société française prenne à bras le corps, avec détermination et lucidité, le défi de la longévité.

Professionnels du secteur de l'aide aux personnes âgées, syndicalistes, acteurs économiques et sociaux, associatifs ou politiques, intellectuels ou experts, citoyens engagés, nous avons comme tout le monde constaté cette implacable statistique : 92 % des victimes du Coronavirus en France sont âgées de 65 ans ou plus. En braquant depuis deux mois la lumière sur le grand âge, la crise sanitaire a mis en évidence, et même accentué, nos failles collectives comme nos indéniables atouts.

Parce que nous sommes tous des vieux en devenir, il nous semble essentiel qu'aux côtés des transitions écologique et numérique, nous reconnaissons désormais la transition démographique comme un des grands défis du XXI^{ème} siècle. Cette exigence est d'autant plus urgente que la société française va être confrontée à un double défi. Le défi démographique, c'est, à partir de 2025-2030, cette triple massification du vieillissement (plus de retraités, plus de fragiles, plus de dépendants) due à l'arrivée à l'âge de 80-85 ans des « boomers » nés à partir de 1945. Le défi sociologique, ce sont ces « nouveaux vieux » qui, au cœur de la crise du Covid, ont eu raison de rappeler que l'âge n'est pas une identité. En exprimant leur colère quand la barrière d'âge fut un temps envisagée (et heureusement abandonnée) pour les contraindre au confinement au-delà du 11 mai, cette génération qui avait 18 ans en mai 68 a crié en 2020 à l'âge de 70 ans : « *vous ne ferez plus contre nous* ». Mieux : « *vous ne ferez plus sans nous* ».

Ce moment nous oblige donc à repenser le lien entre les générations. Durant cette crise, c'est le virus qui a été âgiste, pas les Français qui ont fait montre d'une immense solidarité en acceptant ce confinement drastique pour protéger les plus fragiles. Dans une société où un quart de la population est à la retraite et où, en 2050, les plus de 85 ans constitueront 7% de la population française, nous pensons indispensable un pacte social qui lie les générations entre elles et où soit reconnue l'exigence de citoyenneté et de participation des âgés et de leurs proches. Des retraités qui sont à la fois des garants de la solidarité - *en assumant la garde des petits enfants autant que le soutien aux parents âgés* - et des piliers de la citoyenneté - *combien de mairies et d'associations ne tiennent aujourd'hui que par l'investissement des retraités ?*

Mais nous prenons la plume aujourd'hui pour affirmer aussi que la crise du Coronavirus doit nous fournir l'opportunité historique de changer de braquet dans l'accompagnement du grand âge.

L'âge déprime, le grand âge fait peur, la dépendance terrorise. Pour surmonter cette angoisse, nous devons d'abord respecter la volonté des français de vieillir chez eux. Encore faut-il nous en donner les moyens en adaptant nos logements, en réformant les modes d'organisation et de financement des services d'aide à domicile, en développant massivement les formules d'habitats alternatifs et en reconnaissant le rôle des proches aidants souvent âgés eux-mêmes.

Il faudra dans le même temps en finir avec ce choix collectif aberrant qui consiste à doter de moyens insuffisants les établissements spécialisés dans la prise en charge des âgés les plus fragiles les transformant de fait en bouc émissaire idéal de notre mauvaise conscience. Au lieu de verser dans l'*Ehpad bashing*, mieux vaut collectivement repenser le rôle et les moyens d'établissements qui, s'ils ont besoin de connaître une profonde transformation à laquelle ils aspirent d'ailleurs eux-mêmes, demeurent nécessaires à tous.

Comme pour l'hôpital, il y a bel et bien urgence à penser réorganisation, gouvernance, moyens et reconnaissance des professionnels. Nous avons applaudi chaque soir ces invisibles de la solidarité, ces professionnels du soin et de l'accompagnement des âgés - dont 85% sont des femmes - qui aujourd'hui attendent un plan de mobilisation en direction de ces métiers. Nous leur devons plus qu'une loi technique qui enfermerait une fois de plus les personnes âgées dans un carcan sanitaire et médico-social : nous devons engager le pays dans la société de la longévité et des solidarités intergénérationnelles. Bien sûr, il faut aller jusqu'au bout de l'engagement présidentiel du 13 juin 2018 d'adopter une loi « grand âge et autonomie » mais elle doit s'accompagner d'une véritable **Stratégie nationale de transition démographique 2020-2030**.

Elle devra être prospective - pour être raccord avec une transition démographique caractérisée par un vieillissement accru entre 2030 et 2050 – **et mobiliser tous les leviers de la société** - parce que le vieillissement ne saurait se résumer à sa seule dimension sanitaire et médico-sociale. Nous voulons que la France s'engage dans une politique massive et assumée d'adaptation des logements au vieillissement pour permettre à chacun de vivre le plus longtemps possible à domicile. Nous voulons une « ville amie des aînés » qui permette à toute personne d'avoir accès à tous les commerces et services nécessaires, qui facilite les mobilités de tous ceux qui ne peuvent plus conduire, qui mobilise les innovations et le numérique au service des plus âgés. Nous voulons une loi et une stratégie nationale qui prennent en compte l'impact du vieillissement sur l'aménagement du territoire et sur l'emploi car demain, on ne vieillira pas de la même façon qu'on vive en centre-ville, en péri-urbain, en milieu rural ou dans les 220 centres-bourgs de l'opération « Cœur de Ville ». Enfin, nous voulons une loi où la prévention tienne une place essentielle. Activités physiques, lutte contre la dénutrition, prévention des chutes qui tuent 9.000 âgés par an, mobilisation contre l'isolement social qui affecte 900.000 personnes âgées, vaccination antigrippale chaque année... : autant de chantiers essentiels pour une société bienveillante. Il faudra enfin renverser la table des pratiques anciennes, du cloisonnement entre sanitaire et médico-social, entre établissement et domicile, entre pilotage national et gouvernance locale.

Elle devra être financée. Conscients des difficultés de l'après-crise du Covid et d'un contexte économique très dégradé, nous ne voulons pas pour autant que les choix budgétaires de sortie de crise occultent la nécessaire augmentation de la dépense publique et sa juste répartition pour la perte d'autonomie. L'annonce récente de la création d'un 5^{ème} risque va à l'évidence dans le bon sens à trois réserves près : que la réforme de l'âge ne se limite pas à la seule question de la perte d'autonomie ; que des moyens nouveaux soient effectifs dès 2021 ; et que l'enveloppe dédiée à ce 5^{ème} risque puisse progresser de 10 milliards d'euros dans les 10 ans à venir : un choix qui doit être affirmé dès aujourd'hui et inscrit dans la trajectoire de nos finances publiques.

Mais cette tribune ne constitue pas seulement un appel à la puissance publique qui, si elle peut beaucoup, ne peut pas tout.

Nous appelons à un sursaut de l'ensemble de la société. Car cette crise l'a aussi montré, les ressources, les projets et les innovations sont souvent au cœur de la société, dans les territoires, les associations, les entreprises. Nous devons tous nous questionner et adapter nos pratiques à cette révolution de la longévité.

Nous adressons ce message à l'Etat autant qu'à nous-même. Il est de notre responsabilité dans nos entreprises, dans nos institutions, dans nos associations, dans nos collectivités locales, dans nos partis et nos syndicats, dans nos écrits et nos productions intellectuelles de nous emparer de ces sujets et de faire nôtre cette mobilisation pour une transition démographique réussie. Vieillir est une chance : ne transformons pas en problème une si formidable opportunité.

Signé, entre autres, par
Philippe Serre, Président de la FNAR
Sylvain Denis, Président d'honneur de la FNAR

ANNEXE n°2

AFJ n°157 – 4 juin 2020

Motion adoptée par le Conseil de la CNSA le 26 mai 2020

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ont payé un lourd tribut à la crise Covid-19. Cette dure réalité nous rappelle qu'elles sont plus exposées aux risques contemporains. Comme après la crise de 2003, nous sommes appelés à nous mobiliser pour renforcer notre système de protection sociale et soutenir l'urgence d'une grande loi autonomie disposant la convergence des politiques de l'âge et du handicap.

L'affirmation du principe de l'égalité des chances, du droit à compensation, de l'accessibilité universelle, doivent fonder cette réforme pour garantir la pleine citoyenneté de nos concitoyens quel que soit leur âge, leur situation de handicap ou de santé.

Le conseil rappelle que les besoins de financement de nos politiques pour l'autonomie mobilisent des parties prenantes qui ne dépendent pas de la responsabilité directe de l'État. Nos politiques pour l'autonomie soutiennent et mobilisent d'autres politiques. Elles appellent en ce sens un élargissement du périmètre traditionnel de la protection sociale et une transversalité des réponses.

Une grande loi autonomie devra en conséquence définir un effort de financement dont le rapport Libault, le HCFEA et le conseil de la CNSA ont évalué le niveau et qu'il conviendra de mobiliser par les dispositions d'une loi de programmation dédiée, en complément de l'ONDAM et de l'OGD.

Le conseil de la CNSA a été saisi pour avis des projets de loi organique et de loi simple relatifs à la dette sociale et portant transfert de cette dette à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale.

Les deux projets de loi comportent diverses dispositions sur lesquelles les parties prenantes du conseil de la CNSA fondent leur avis selon 4 axes :

- 1 – Une dette de trésorerie de la sécurité sociale s'est constituée à date (avant covid et post covid) et nécessite de transférer cette dette à la CADES – dette de trésorerie et dette future 2020-2023 ;
- 2 - Les mécanismes d'ajustement des recettes attribuées à la CADES et l'horizon de l'extinction de la dette nouvellement constituée, sont précisés ;
- 3 - La mise en œuvre d'un mécanisme est instauré : il dispose l'affectation de 0,15 pts de CSG à la CNSA en 2024, date à laquelle la soulte annuelle du FRR cessera d'être versée à la CADES du fait de l'extinction de la dette du régime général d'assurance vieillesse ;
- 4 - Un rapport sera remis au plus tard le 30 septembre 2020 par le Gouvernement au parlement, sur « les conditions de création d'un nouveau risque ou une nouvelle branche de sécurité sociale relatif à la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées » et d'envisager un pilotage financier spécifique au sein de la LFSS.

L'exposé des motifs du projet de loi simple présente ainsi les intentions du Gouvernement de mettre en œuvre un *risque – branche* relatif à la perte d'autonomie en prévoyant des dispositions financières de solvabilisation grâce aux modalités spécifiques du transfert de dette prévues par les

deux PJJ. Il souligne en outre le rôle des différents « nombreux » financeurs de la politique de l'autonomie aux côtés de la sécurité sociale.

Pour chacun de ces axes et pour ce qui concerne l'expression de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le 5^{ème} risque de protection sociale, les parties prenantes réunies au conseil de la CNSA expriment les observations suivantes :

Axe 1 : Si les parties prenantes ne peuvent qu'adhérer au principe organique qu'une dette de trésorerie ne peut être conservée dans les livres de l'ACOSS dès lors que son montant dépasse le niveau habituel des besoins de trésorerie de la sécurité sociale, ou dès lors qu'elle implique un horizon d'apurement excédant un exercice budgétaire annuel ; elles s'interrogent sur le choix de la CADES comme structure de défaisance de cette dette qui selon elles n'est pas une *pure dette sociale*.

En effet, la dette de trésorerie constatée à date n'est pas une production exclusivement endogène au système de sécurité sociale. Elle s'est constituée du fait d'une pandémie, qui a conduit l'État à prendre des dispositions exceptionnelles définies par « l'État d'urgence sanitaire » au sens de la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Un véhicule ad hoc tel un « Fonds covid-19 » dédié aurait pu être retenu dont les modalités n'auraient pas pesé sur les ressources de financement de la sécurité sociale et aurait permis de conserver une plus grande marge de manœuvre pour le renforcement du financement des politiques de l'autonomie.

Axe 2 : Le conseil approuve le principe, sans augmentation du niveau actuel des prélèvements obligatoires, d'un maintien des recettes existantes de la CADES, mais ne peut évidemment que regretter que l'horizon de l'apurement définitif de la dette sociale s'éloigne une nouvelle fois jusqu'au 31 décembre 2033, après un premier recul de 2021 à 2024 conformément aux dispositions de la LFSS pour 2019¹.

Les parties prenantes prennent acte du choix du gouvernement de procéder à une large opération de transfert de dette de 136Mds€. Elles notent que la constitution *d'une provision pour dette* permettra de couvrir les efforts en faveur de l'investissement dans les établissements publics de santé à hauteur d'un montant maximum de 13 milliards d'euros, dont le principe est prévu à l'article 1^{er} du PJJ simple.

Les parties prenantes du conseil regrettent que le fléchage de cette provision pour dette vers les seuls établissements publics de santé à des fins d'apurement de la dette d'investissement de l'hôpital, exclue de fait les établissements médico-sociaux qui auraient pu bénéficier, tout particulièrement dans le cadre de la crise Covid-19, d'une même décision volontariste,

Axe 3 : Malgré la complexité du mécanisme de swap d'une ressource par une autre, les parties prenantes se félicitent de cette disposition qui confère une ressource estimée à date à 2,3 Mds€ aux politiques de l'autonomie.

Elles soulignent également que la date prévue pour l'affectation à la CNSA des 0,15 pts de CSG étant fixée à 2024, cette échéance est incompatible avec l'urgence de la mise en œuvre *d'une grande loi autonomie*, rendue d'autant plus nécessaire que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ont été durement touchées par la crise sanitaire Covid-19, dans un contexte d'inégalité des chances, malgré la mobilisation des professionnels qui les accompagnent en établissement et à domicile et malgré un véritable élan de solidarité.

¹

- Reprise de 15 milliards d'euros par la CADES entre 2020 et 2022
- Affectation à la CADES d'une fraction accrue de CSG sur la période rendue possible grâce aux excédents prévus dégagés par les branches de la Sécurité Sociale pour faire face à la reprise de dette
- Aucune hausse des prélèvements obligatoires
- Date d'extinction en 2024. In Lettre d'information CADES n°43

Les parties prenantes rappellent l'origine de la création de la CNSA au lendemain de la canicule de 2003 et insistent sur la volonté du législateur de 2004 de garantir l'affectation des ressources dédiées aux politiques de l'autonomie par une gouvernance associant les personnes, les professionnels, les organisations syndicales, les territoires et les fédérations. Pour cette raison, les parties prenantes expriment avec force la nécessité d'une affectation urgente de la fraction de 0,15 points de CSG à la CNSA et ce, dès 2021.

Enfin, elles indiquent avec force que le produit de la fraction des 0,15 points de CSG - soit 2,3 Mds€ - représente un quart du besoin de financement du risque tel qu'il a été évalué dans les différentes contributions (Rapport Libault et HCFEA). Le besoin de financement global du 5^{ème} risque appelle un débat approfondi auquel le conseil de la CNSA prendra toute sa part. Ce point sera à l'ordre du jour du séminaire exceptionnel du conseil les 2 et 5 juin prochains : « Les politiques de l'autonomie à l'épreuve de la crise Covid-19 ».

Axe 4 :

Concernant le rapport que le Gouvernement remettra au parlement au plus tard le 30 septembre 2020 sur « *les conditions de création d'un nouveau risque ou une nouvelle branche de sécurité sociale relatif à la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées* et sur le pilotage financier au sein de la LFSS, les parties prenantes du conseil rappellent une nouvelle fois l'esprit des textes qui fondent la CNSA. Elles confirment leur position constante sur les politiques de l'autonomie et se réfèrent aux chapitres prospectifs portant Société inclusive² et Approche domiciliaire³, à sa contribution pour l'autonomie et le grand âge⁴ portée dans le cadre des travaux de Dominique Libault. Les parties prenantes du conseil se réfèrent également au rapport de Myriam El Khomri⁵.

Concernant le pilotage financier de la politique de l'autonomie dans le cadre de la LFSS, Les parties prenantes insistent sur les dispositions visant à la suppression des sous ONDAM médico-sociaux qui seraient remplacés par une annexe spécifique consacrée aux dépenses liées à la prise en charge de la perte d'autonomie. Si elles peuvent se féliciter du périmètre large de cette annexe qui serait étendue à la dépense nationale consacrée à la prise en charge de la perte d'autonomie, elles seront vigilantes à ce que les cloisonnements personnes âgées, personnes en situation de handicap n'y soient pas maintenus.

Enfin les parties prenantes rappellent les contributions de la cellule d'urgence du conseil pendant la période de crise⁶.

Elles soulignent les principes essentiels qui doivent guider la mise en œuvre d'une grande loi autonomie :

- **La gouvernance des politiques de l'autonomie par la réunion des parties prenantes représentatives au niveau national et territorial ;**
- **Le renforcement d'un pilotage à distance partagé entre tous les acteurs associés aux politiques de l'autonomie ;**

² Chapitre prospectif 2018 : « *Vers une société inclusive, ouverte à tous* »

³ Chapitre prospectif 2019 : « *chez-soi, l'approche domiciliaire* »

⁴ Orientations du conseil pour l'autonomie et le grand âge, avril 2019

⁵ Plan de mobilisation national en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge, rapport remis à la ministre des solidarités et de la santé, établi par Myriam El Khomri, Octobre 2019

⁶ Communication d'urgence n°1 « *Le confinement domiciliaire dans l'état d'urgence sanitaire : tenir* », mars 2020

Communication d'urgence n°2 : « *Feuille de route type* », mars 2020

Communication d'urgence n°3 (éthique) : « *Le dé-confinement domiciliaire : réussir* », avril 2020

Communiqué de presse de la cellule de crise du conseil, « *pour une attribution juste et sans délai de la prime à tous les professionnels de l'autonomie* », 8 mai 2020

- **L'animation et l'accompagnement de parties prenantes par des fonctionnalités agenciées qui garantissent le rôle de chacun et l'adhésion aux principes d'égalité des chances et de pleine citoyenneté des personnes quel que soit leur âge, leur situation de handicap, de santé et quel que soit le territoire où elles vivent ;**
- **L'approche domiciliaire, en établissement comme chez soi, qui appelle une transformation de notre offre médico-sociale, dans une logique de décroisement et de réponse aux aspirations de nos concitoyens, reconnaissant la spécificité de leurs besoins ;**
- **La convergence de politiques à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;**
- **L'urgence de la revalorisation salariale des personnels du domicile qui constituent le premier recours des politiques de soin et de prendre soin ;**
- **La nécessité de la réunion de l'ensemble des financeurs des politiques de l'autonomie par un pilotage concerté, dans le cadre d'une loi de programmation, dans le respect des compétences et des engagements explicites de chacun et dans un dialogue parlementaire renforcé. La politique de l'autonomie répond aux exigences d'un risque complexe en ce qu'il concerne tous les aspects de la vie de nos concitoyens. Les parties prenantes rappellent que la réponse apportée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap procède de 4 dimensions essentielles pour garantir l'égalité des chances et la citoyenneté : *le soin, l'accompagnement, la réponse en logement et la fonction présenteielle.***
- **La réduction significative du reste à charge de nos concitoyens.**

Conseil exceptionnel du 26 mai 2020